

À Monsieur André MANDEMENT  
Maire de MURET  
27, rue CASTELVIELH,  
31600 MURET

**Objet** : Procès-verbal de synthèse des observations du public faisant suite à l'Enquête Publique qui s'est déroulée du 12 septembre 2022, 9h00 au 13 octobre 2022, 17h00, et relative à la modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MURET.

**Références** : Décision du Tribunal Administratif de Toulouse n° E22000081/31 du 9 juin 2022.  
Arrêté municipal d'ouverture d'enquête n° 2022-0794 du 23 août 2022.

Monsieur le Maire,

J'ai clôturé l'enquête publique, citée en objet, le 13 octobre 2022 à 17h00, comme prévu par l'arrêté cité en référence, et je souhaiterais connaître votre avis sur les contributions formulées par le public.

Au cours de cette enquête, 4 permanences ont eu lieu pour une durée totale de 10h00.

14 personnes se sont exprimées, 9 ont été reçues lors des permanences, dont 1 a également exprimé sa requête par écrit sur le registre papier. Il y a également eu une autre contribution écrite sur le registre hors permanences, et 5 courriels dont 4 hors objet.

(Les participations hors objet concernent des demandes de constructibilité de parcelles, l'évolution prévue de la zone AUf0, des modifications du Règlement Écrit sur la zone UD, et l'opposition à la 3<sup>ème</sup> prison de MURET).

## **1. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC DANS LE CADRE DE CETTE ENQUÊTE :**

### **A) Règlement Écrit :**

- Mr et Mme COSTA souhaitent connaître les modifications du Règlement Écrit concernant leur zone au sujet de la hauteur maximale autorisée pour une clôture en limite séparative. (Obs orale 13/09/22). La hauteur de 1.80m leur convient parfaitement.

- Mr Patrick DELFINI (zone UD), comprend la volonté d'uniformiser les clôtures entre propriétaires privés, mais ne comprend pas l'abaissement à 1.80m. Il souhaiterait que 2m soit possible. (Obs orale + registre 23/09/22).

### **B) Emplacements Réservés – pistes cyclables- chemin piétonnier :**

- Mme Raphaëlle FELTRIN, demande la création d'une piste cyclable ou d'une pente sans marches le long du chemin piétonnier qui dessert le quartier Brioude au quartier du Barry-groupe scolaire, le long de la RD12, côté route d'EAUNES, jusqu'au groupe scolaire du Barry, indiquant que les enfants à vélo ou à trottinette, ne peuvent emprunter la D12 en virage entre Brioude et le groupe scolaire, en raison de sa dangerosité et du trafic routier. (courriel du 20/09/22).

**C) Portée générale :**

- Mr Arnaud DESPAX souhaite rappeler l'importance de la conservation et préservation des terres agricoles, des espaces naturels et de la biodiversité, en particulier dans la vallée fertile de la Garonne estimant que tout projet d'artificialisation des sols doit justifier de sa pertinence au regard des enjeux actuels en matière de catastrophe écologique, comme de potentiel alimentaire des sols cultivables pour que l'urbanisme soit au service durable des êtres humains, en accord avec ce qui permet leurs conditions d'existence. (registre papier le 12/10/22).

**2. DES COMPLÉMENTS DEMANDÉS PAR LE CE :**

**A) Concernant le zonage :**

**L'extension de la zone UBb, avenue de l'Europe :**

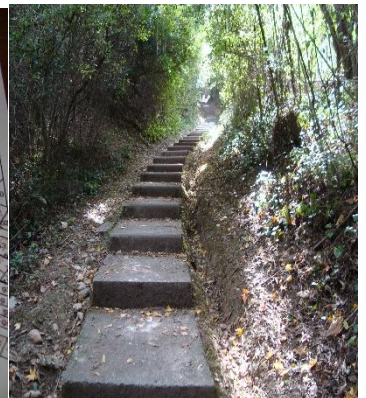
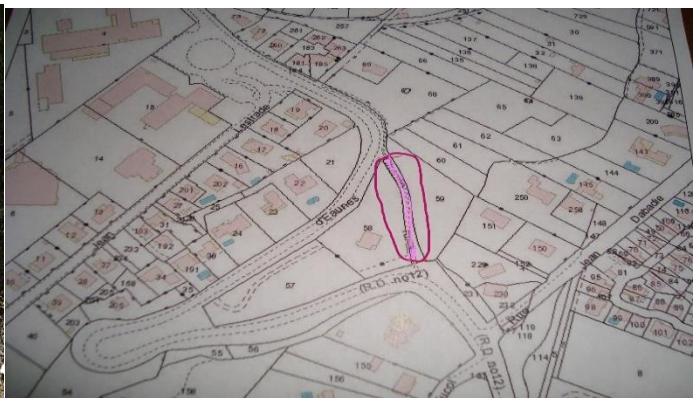
Cette extension concerne 6 parcelles. Appartiennent-elles toutes au supermarché Lidl ?

**B) Concernant les Emplacements Réservés pour pistes cyclables :**

**Création de pistes cyclables : ER75 et ER8 :**

L'ER8 qui prévoit la création d'une piste cyclable le long de la route d'EAUNES (RD12) devrait permettre aux cycles une voie sécurisée au sortir de la rue Jean DABADIE.

a) S'agissant d'une route départementale avez-vous connaissance de la période approximative de réalisation ? Cet ER, sur la partie communale, emprunterait le chemin rural qui traverse le coteau boisé, permettant un raccourci notable. Or, ce tronçon, s'il est parfaitement bien aménagé pour les piétons, se trouve quasi exclusivement constitué de marches (voir ci-dessous). Il est donc inutilisable en l'état par les cycles, et serait même très dangereux pour une utilisation piétons/cycles en raison de son étroitesse et forte pente.



b) Qu'en pensez-vous ? et qu'en est-il ?

notamment pour la sécurisation des enfants et jeunes se rendant à vélo dans les établissements scolaires (école élémentaire le Barry et lycée Pierre d'Aragon).

En vous remerciant, par avance, Monsieur le Maire, pour les réponses apportées, et pour toute autre information que vous jugerez utile de porter à ma connaissance.

Chantal ELTZNER  
Commissaire Enquêteur